



Les nouveaux raccordements au réseau d'Énergir sont désormais 100 % renouvelables

Depuis le 1^{er} avril, Énergir a franchi un important jalon dans la mise en œuvre de ses initiatives de décarbonation : tous les nouveaux édifices résidentiels, commerciaux et institutionnels raccordés au réseau gazier doivent être alimentés par une énergie 100 % renouvelable, que ce soit via la biénergie électricité-gaz naturel renouvelable (GNR) ou à 100 % au GNR.

Proactive, cette initiative constitue une suite logique des actions à prendre pour freiner la croissance des nouveaux branchements au gaz naturel fossile dans les secteurs visés, et ainsi accélérer la cadence de la décarbonation des bâtiments du Québec.

Le déploiement de cette initiative représente un pas de plus vers la décarbonation du réseau d'Énergir, qui a pour cible la carboneutralité des bâtiments qu'elle dessert d'ici 2040 et vise à ce que l'énergie qu'elle distribue soit carboneutre d'ici 2050.

Les énergies renouvelables offertes par Énergir

La biénergie électricité-GNR

En optant pour cette solution, le chauffage fonctionnera à l'électricité, et ce, pour la grande majorité du temps tandis que lors de période de pointe hivernale, lorsque la demande en électricité est très forte, le GNR prendra le relais.

C'est une solution qui, en plus d'assurer une meilleure gestion de la pointe de consommation hivernale, permet d'obtenir toute l'énergie nécessaire au chauffage du bâtiment et de diminuer les émissions de GES tout en réalisant de potentielles économies sur la facture.

Le gaz naturel renouvelable (GNR)

Le gaz naturel renouvelable est produit à partir de matières organiques, comme les résidus alimentaires, les lisiers et les fumiers, qui sont transformés en biogaz, puis purifiés. Utilisé de la même manière que le gaz naturel traditionnel, le GNR limite les émissions de GES, ce qui en fait une source d'énergie durable. D'ici 2030, 10% des volumes de gaz dans le réseau d'Énergir seront du GNR, un objectif auquel participent les municipalités du Québec en prenant part à sa production sur un modèle d'économie circulaire.

Des subventions généreuses

Nouvelle construction efficace

Énergir offre une subvention visant à encourager la construction de nouveaux bâtiments écoénergétiques qui pourraient permettre de réduire vos coûts d'exploitation et d'augmenter la valeur de revente.

Biénergie électricité-GNR

Avec la biénergie électricité-GNR, en plus d'obtenir la bonne énergie au bon moment, une gamme de subventions sont offertes, permettant de réduire les coûts d'achat et d'installation de nouveaux appareils.

Énergir, en route vers la carboneutralité des bâtiments

Énergir a récemment publié son quatrième rapport sur la résilience climatique dans lequel elle présente sa vision de décarbonation aux horizons 2030 et 2050, notamment pour le secteur du bâtiment. Elle y présente la trajectoire qui lui permettra de réduire les émissions de GES des bâtiments qu'elle dessert de 30 % d'ici 2030 pour ensuite atteindre la carboneutralité de ce secteur d'ici 2040.

On y retrouve plusieurs pistes d'explication quant aux solutions qu'Énergir déploie dans la transition énergétique pour accompagner ses clients et la société, dont les municipalités, avec qui elle partage l'ambition de décarbonation. Pour plus de détails, consultez le rapport sur la résilience climatique 2023.

